

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

IMAGE FIX

2026–2028

1. Engagement et Gouvernance

Depuis 1994, IMAGE FIX est reconnue pour ses productions de supports imprimés et découpés sur tous matériaux grâce à un parc machine innovant.

Dans un souci de constante évolution, nous veillons à ce que notre chaîne d'approvisionnement reflète nos valeurs : éthique, respect des personnes et protection de l'environnement.

La présente politique formalise nos engagements en matière d'achats responsables.

Responsabilité : Catherine LECOINTRE, Référente RSE, pilote la mise en œuvre et le suivi des indicateurs. Elle coordonne le dialogue avec les fournisseurs clés.

Champs d'application : L'ensemble des achats réalisés par IMAGE FIX — matières premières (supports, encres, consommables), équipements, fournitures, prestataires de services et sous-traitants.

Fréquence de révision : Cette politique est révisée annuellement, au plus tard en juin de chaque année. Prochaine révision : juin 2027. Elle peut être révisée en dehors de ce calendrier si les activités ou opérations de l'entreprise changent considérablement.

Validation et signature : Approuvée et signée par la Direction Générale. Version 1.0 — 2 juin 2026.

Accessibilité : Ce document est accessible sur le site internet d'IMAGE FIX.

Communication aux parties prenantes

Cette politique est communiquée à l'ensemble des 14 collaborateurs, ainsi qu'à nos parties prenantes externes via notre site internet et notre rapport RSE.

2. Nos principes fondamentaux

Principe 1 — Acheter avec intégrité et éthique

- Agir dans le strict respect des lois et réglementations applicables (droit français, droit européen, règlement REACH).
- Assurer une mise en concurrence loyale et traiter toutes les offres de façon équitable et transparente.
- Respecter la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle de nos fournisseurs.
- Conduire les négociations de manière professionnelle, sans pression indue ni conflit d'intérêts.
- Respecter les délais de paiement convenus (application de la loi LME).

Principe 2 — Respecter les droits humains et les conditions de travail dans notre chaîne d'approvisionnement

IMAGE FIX s'engage à sélectionner et à privilégier des fournisseurs qui respectent les droits fondamentaux des travailleurs, conformément aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent sur les points suivants :

- **Interdiction du travail forcé et du travail en servitude** : aucun travailleur ne doit être contraint de travailler sous menace ou par endettement.
- **Interdiction du travail des enfants** : respect strict de la Convention OIT n° 138 (travail des enfants) et 182 (pires formes de travail des enfants). Aucun enfant de moins de 15 ans ne doit être employé.
- **Non-discrimination** : aucune discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle dans les pratiques de recrutement, de rémunération et d'évolution.
- **Liberté d'association** : les travailleurs doivent pouvoir exercer leur droit syndical et à la négociation collective, conformément aux lois applicables.
- **Rémunération équitable** : les salaires versés doivent au minimum respecter le salaire légal ou conventionnel applicable dans le pays de production.
- **Conditions de travail sûres** : mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail. Les travailleurs doivent disposer d'équipements de protection adaptés.
- **Horaires de travail légaux** : les heures de travail ne doivent pas excéder les limites légales applicables ; les heures supplémentaires doivent être volontaires et rémunérées conformément à la loi.

Principe 3 — Privilégier des pratiques environnementales responsables

Cohérente avec notre label Imprim'Vert et notre démarche RSE, nous attendons de nos fournisseurs clés qu'ils s'engagent sur :

- **Conformité REACH** : maîtrise de la traçabilité des substances chimiques. Nos fournisseurs doivent nous fournir les Fiches de Données de Sécurité (FDS) à jour.
- **Gestion des déchets** : existence d'une politique de tri et de valorisation des déchets industriels (critère D15 de notre grille d'évaluation fournisseurs).
- **Réduction des émissions** : effort de mesure et de réduction de l'empreinte carbone.

Principe 4 — Construire une relation durable, transparente et solidaire

- Pérenniser les sources d'approvisionnement en construisant des partenariats de long terme.
- Identifier et gérer les situations de dépendance économique.
- Partager nos engagements RSE avec nos fournisseurs stratégiques pour une dynamique de progrès commune.
- Privilégier les circuits courts et les fournisseurs locaux / régionaux lorsque les critères qualité et prix sont équivalents.

3. Évaluation et sélection des fournisseurs

IMAGE FIX a formalisé une grille d'auto-évaluation RSE Fournisseurs sur 26 critères, 7 thèmes ; qui constitue l'outil opérationnel de cette politique. Elle est envoyée à tous nos fournisseurs clé (soit 93.40% de notre volume achats *de production -encre et matières 1ères- et transport*) tous les 2 ans.

Thème évalué	Pondération	Critères clés couverts
A. Gouvernance et éthique	10 %	Politique RSE, responsable dédié, anti-corruption, canal de signalement
B. Droits humains et diversité	10 %	Travail forcé, travail des enfants, non-discrimination, sensibilisation DH
C. Conditions de travail	25 %	Salaires légaux, SST, dialogue social, formation des salariés
D. Dimension environnementale	30 %	Politique env., bilan CO ₂ , déchets, énergie, matières durables PEFC/FSC
E. Loyauté des pratiques	10 %	Conformité fiscale, conflits d'intérêts, pratiques commerciales loyales
F. Satisfaction client	10 %	Gestion réclamations, traçabilité, information produit, qualité
G. Communautés locales	5 %	Engagement local, circuits courts, territoires

Grille de lecture du score :

- Score ≥ 70 % : fournisseur engagé — partenariat pérennisé et valorisé.
- Score 40–69 % : fournisseur en démarche — plan de progrès commun prévu dans les 12 mois.
- Score < 40 % : fournisseur critique — dialogue approfondi requis ; substitution possible.

4. Monitoring, révision et reporting

IMAGE FIX met en place un mécanisme de suivi périodique de cette politique.

Suivi annuel présenté à la Direction Générale :

- Tableau de bord des KPI achats responsables (cf. section 4).
- Résultats des grilles d'évaluation fournisseurs : score moyen du panel, nombre de fournisseurs à risque identifiés.
- Bilan des plans de progrès engagés avec les fournisseurs en zone 40–69 %.
- Bilan des audits réalisés.

Reporting externe :

- Synthèse publiée dans le Rapport RSE d'IMAGE FIX.

5. Feuille de route achats responsables 2026–2028

2026 — Structurer et formaliser pour poser les bases opérationnelles de la démarche achats responsables.

- **Campagne code de conduite** : envoyer le code de Conduite à 100 % des fournisseurs clés et obtenir la signature de chacun avant fin d'année.
- **Déploiement de la grille RSE fournisseurs** : évaluer 100 % des fournisseurs clés via la grille d'auto-évaluation 26 critères.
- **Cartographie des risques sociaux** : identifier les fournisseurs en zone critique (score B et C < 40 %) et engager un dialogue correctif.
- **Formation achats responsables** : former la ou les personne(s) en charge des achats aux enjeux RSE (travail forcé, droits humains, REACH, PEFC/FSC).
- **Communication interne** : présenter la politique achats responsables à l'ensemble des collaborateurs lors de la réunion annuelle RSE.
- **Publication externe** : mettre en ligne la politique sur www.image-fix.com.
- **Suivi** : établir le premier tableau de bord KPI achats (base 2026 servant de référence pour les années suivantes).

2027 — Approfondir et engager les fournisseurs pour renforcer la performance de notre chaîne d'approvisionnement.

- **Plans de progrès fournisseurs** : co-construire un plan de progrès avec chaque fournisseur ayant obtenu un score entre 40 et 69 % à la grille RSE.
- **Achats locaux** : formaliser la stratégie d'achat local — cartographier les fournisseurs locaux et régionaux (Hauts-de-France) substituables.

2028 — Consolider et valoriser

- **Renouvellement des évaluations** : relancer la grille d'auto-évaluation auprès des fournisseurs évalués en 2026 (cycle 2 ans).
- **Catalogue éco-matières** : publier un catalogue personnalisé des supports éco-responsables avec CO₂ associé (via ClimateCalc) pour faciliter le choix des clients.
- **Matérialité achats** : intégrer les résultats de la matrice de matérialité (finalisée fin 2028) pour recentrer la politique sur les enjeux les plus importants pour nos parties prenantes.
- **Enquête fournisseurs** : administrer une enquête de satisfaction RSE à destination des fournisseurs — mesurer la qualité du dialogue et de l'accompagnement IMAGE FIX.

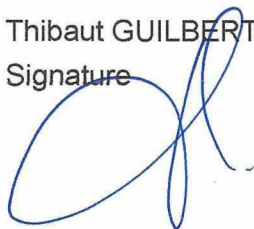
Tableau de synthèse des objectifs & KPIs

Action clé / KPI	Objectif 2026	Objectif 2027-2028
Fournisseurs clés signataires du Code de Conduite	80 % signés	Renouvellement
Fournisseurs clés évalués via la grille RSE	80 % clés évalués	Cycle 2 ans
Fournisseurs clés à risque social (él. B et C < 40 %) identifiés	Cartographie établie	Plans de progrès
Former nos acheteurs aux achats responsables	1 formation	Annuelle
Élaborer un catalogue éco-matières avec CO ₂ associé	—	Publication fin 2028

Fait à Marcq-en-Barœul, le 2 juin 2026.

Thibaut GUILBERT, Gérant

Signature



Catherine LECOINTRE, Référente RSE

Signature

